



Médiation du crédit aux entreprises

Un accord de place pérennisant le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat représenté par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM ainsi que les établissements de crédit.

L'accord de place reprend l'ensemble des accords pris depuis le lancement du dispositif en octobre 2008 et maintient son fonctionnement en l'état jusqu'au 31 décembre 2010 avec possibilité de prorogation laissée à l'initiative du gouvernement et après présentation d'un rapport au Parlement au plus tard le 31 octobre 2010. Il prévoit au-delà de 2010 et sauf décision de prorogation du gouvernement, la mise en place d'un dispositif de médiation allégé géré par la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Communiqué de la BCE

Au cours du premier semestre 2009, 413 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation, soit une hausse de 17 % par rapport au second semestre 2008. Les coupures de 20 euros représentent 48,5 % des contrefaçons détectées. Les trois coupures de 20 euros, 50 euros et 100 euros constituent plus de 95 % du total des contrefaçons.

Pour mémoire, le nombre de billets authentiques en circulation est en moyenne de 12,5 milliards au premier semestre 2009.

Fourniture de services de paiement

L'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Ce texte définit un cadre de régulation et de contrôle sécurisé pour les services de paiement (virements, prélèvements et paiements par carte). Il est pris sur le fondement de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et vise à transposer la directive européenne sur les services de paiements dans le marché intérieur.

L'ordonnance accroît l'information des consommateurs sur les délais d'exécution, les frais et taux de change à l'occasion d'une opération de paiement. Elle renforce également la responsabilité des prestataires de services de paiement avec l'obligation de créditer les sommes sur le compte du bénéficiaire dès leur réception sans pouvoir différer la date de valeur.

Le texte autorise la création d'établissements de paiement qui pourront offrir des services de paiement comme les banques. Ces établissements devront disposer d'un agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et seront contrôlés par la Commission bancaire.

Banque-assurance : création d'une autorité de contrôle commune

Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a présenté le 27 juillet 2009 aux autorités et aux professionnels de la banque et de l'assurance le projet de réforme de la supervision de ces secteurs. La nouvelle instance de supervision, née de la fusion entre la Commission bancaire, l'Autorité de contrôle des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'assurance (CEA) et le Comité des établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (CECEI), est provisoirement baptisée Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Elle sera placée sous l'autorité de la Banque de France. Elle comprendra notamment deux collèges, l'un spécialisé dans la banque, l'autre dans l'assurance.

Dossiers législatifs

1 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi organique relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte. Le texte a été soumis au Conseil constitutionnel en application de l'article 61 de la Constitution.

2 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et portant ratification d'ordonnances.

3 - Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relative à l'application à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Publications

1 - L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.banque-france.fr/observatoire/rap_act_fr_08.htm

2 - Tracfin : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible sur : <http://www.tracfin.minefi.gouv.fr>

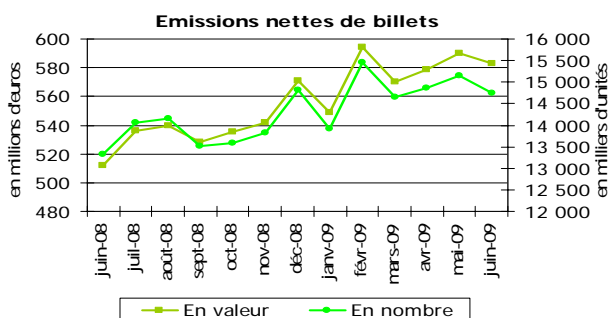
3 - Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir

Le rapport d'information des sénateurs Serge Larcher et Eric Doligé, dans le cadre d'une mission d'information sur l'outre-mer est disponible sur : <http://www.senat.fr/noticerap/2008/r08-519-2-notice.html>

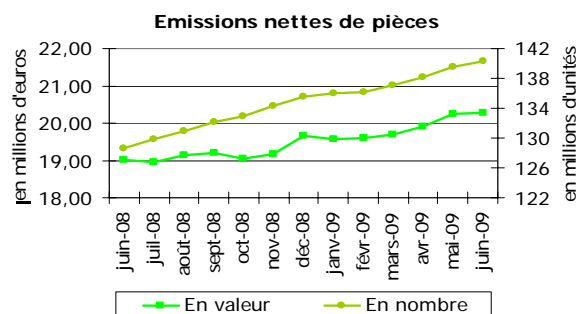
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Monnaie fiduciaire : la coupure de 50 € demeure la valeur faciale prédominante en Martinique

A fin juin 2009, les émissions nettes de billets ont progressé de 13,6 % en volume et de 16,8% en valeur par rapport à juin 2008 et s'établissent à 14,7 millions de billets pour une valeur avoisinant les 583 millions d'euros. Les coupures de 50 € et 20 € représentent à elles seules 82,9 % du nombre de billets en circulation. A fin juin 2009, la part de la coupure de 50 € progresse de 2,2 points sur un an pour atteindre 51,2 % du nombre total de billets émis, au détriment des autres valeurs faciales, notamment de celle de 20 € en repli de 1,1 point sur l'exercice. Dans le même temps, l'émission nette de pièces euros s'élevait à 140,3 millions d'unités pour une valeur de 20,3 millions d'euros (respectivement +9,1 % et +6,5 % par rapport à juin 2008). La demande de pièces en euros de faible valeur (1, 2 et 5 centimes d'euros) demeure soutenue et représente en nombre 77 % de l'émission divisionnaire.



Source : Iedom



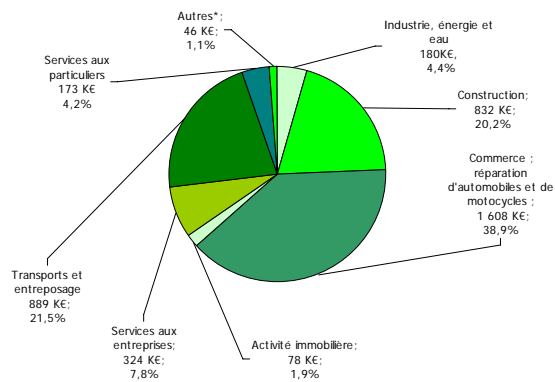
Source : Iedom

Sinistralité des agents économiques : confirmation d'un début d'année difficile pour les entreprises.

Au 30 juin 2009, les indicateurs de vulnérabilité financière des agents économiques du département se détériorent. En baisse continue depuis 2004, le nombre de personnes physiques en **interdiction bancaire** (18 716) progresse de +3,2% sur un an. Sur la période sous revue, 141 748 incidents de paiement sur chèques (+4,1 % sur un an) et 896 retraits de cartes bancaires (+38,9%) ont été recensés. De son côté, le nombre de personnes morales en situation d'interdit bancaire, en augmentation constante depuis mars 2008, s'est accru de 9,1 % sur l'année. Il s'établit désormais à 2 236.

Au 30 juin 2009, 474 **incidents de paiement sur effets de commerce** ont été recensés, soit une diminution de 19,3 % sur un an. Néanmoins, le montant total correspondant s'élève à 4,46 millions d'€ contre 4,18 millions d'€ précédemment (+6,7 %) et le montant unitaire moyen des impayés subit une hausse parallèle de 32 %, passant de 7 120 € à 9 409 €. Entre mars et juin 2009, les incidents de paiement sur effets diminuent respectivement en nombre et en montant de 38,3 % et de 34,3 %. Sur le plan sectoriel, le secteur du transport arrive en seconde position devant le secteur de la construction et après le commerce, durement impacté par les effets de la crise économique (défaillances d'entreprises). Ces trois secteurs représentent globalement près des ¾ des montants déclarés, dont près d'un million d'€ pour le dernier. Cependant, au cours de la période sous revue, on observe une atténuation de la sinistralité des entreprises commerciales ainsi que du secteur de l'immobilier et des services aux entreprises au détriment des services aux particuliers et du secteur de « l'industrie, énergie et eau ».

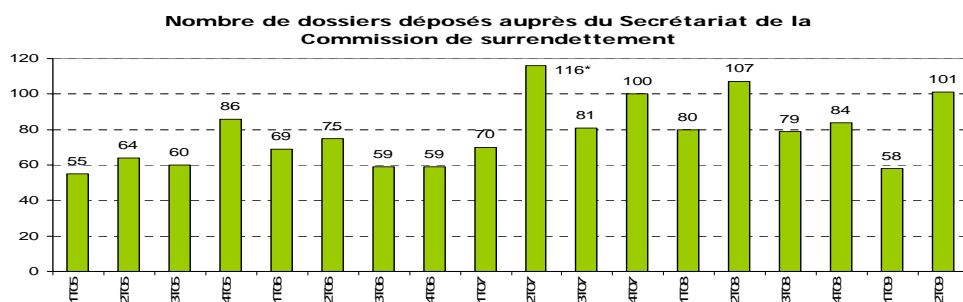
Répartition sectorielle des incidents de paiement sur effets au 2nd trimestre 2009



* Compte tenu de leur poids relatif, les secteurs « agriculture » et « hébergement » ont été regroupés dans la rubrique « autres » du présent graphe.
Source : Banque de France

Surendettement : légère diminution du nombre de dossiers déposés sur un an

Par ailleurs, 101 dossiers ont été déposés auprès du Secrétariat de la Commission de **surendettement**, soit une baisse de 5,6 % par rapport à juin 2008. Cette diminution peut être rapprochée de la fermeture au public du secrétariat de la Commission de surendettement durant le conflit social de février/mars 2009. A titre de comparaison, 113 291 dépôts de dossiers ont été comptabilisés de janvier à juin 2009 au niveau national, en augmentation de 17,4 % sur un an.



* Mission du Conseil Economique et Social national en Martinique en mars 2007

Source : Iedom, Données trimestrielles

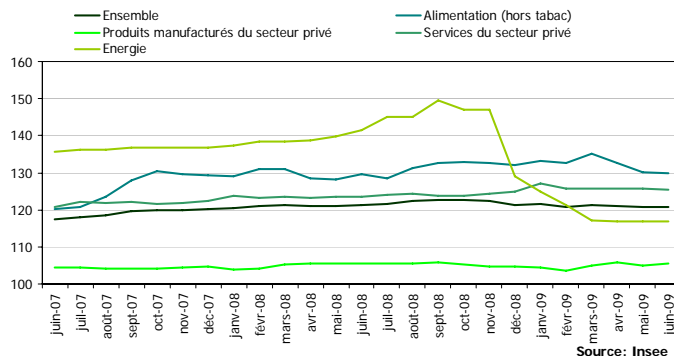
BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Inflation : baisse sensible du niveau des prix

A fin juin 2009, l'indice des prix à la consommation demeure stable à 120,6. Le taux d'inflation annuelle ressort à -0,7 % sur un an, soit un niveau comparable à celui enregistré au niveau national (-0,5 %). Dans les autres DOM, l'indice des prix à la consommation suit une tendance similaire. Il suit une hausse de +0,7 % en Guadeloupe ; +0,8 % en Guyane et de +0,2 % à la Réunion.

En Martinique, l'ensemble des postes contribuent à la baisse des prix enregistrée en juin, à l'exception des prix des services qui progressent de 1,5 % sur un an, portés le prix des loyers et services rattachés (+2,5 % sur un an). L'énergie contribue une nouvelle fois de manière significative à la baisse de l'inflation annuelle (-1,5 point). Le prix de l'énergie ressort en baisse de -17,4 % sur un an en raison de la diminution des prix des produits pétroliers (-23,1 % sur un an). Aussi, les prix des carburants routiers ont diminué de 19,2% (gasoil) et 21,2% (sans plomb) par rapport à juin 2008, suite à la mobilisation des consommateurs intervenue en décembre 2008 en Guyane puis en Guadeloupe. Les prix des produits manufacturés et ceux de l'alimentation demeurent quant eux stables sur la période sous revue à respectivement -0,2 % et +0,2 %.

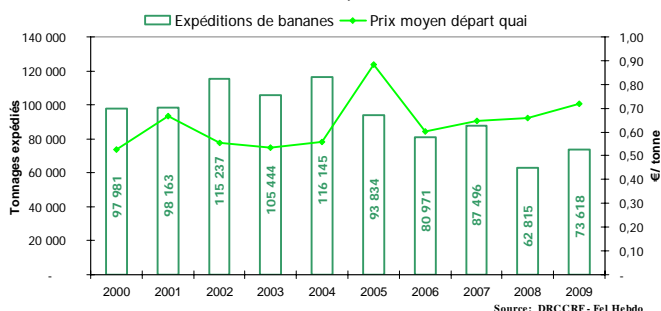
Indice des prix à la consommation par grands postes



Bananes : rattrapage du niveau de production

A fin mai 2009, le cumul annuel des expéditions de bananes atteint 73 618 tonnes de bananes, soit +17,2 % par rapport à l'année précédente. Les très bonnes performances du mois de mai avec 16 269 tonnes de bananes expédiés, sont venues compenser les mauvais chiffres des mois de février et avril (respectivement 4 854 et 8 863 tonnes). Le prix départ-quai progresse de 9,4% par rapport à mai 2008 pour atteindre 0,72 € par tonne.

Expéditions de bananes
cumul annuel de janvier à mai



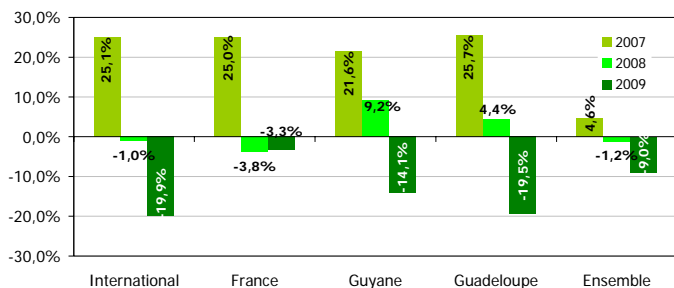
Tourisme : fin de la haute saison

L'activité hôtelière demeure dans une situation délicate à la fin de la haute saison touristique. Le nombre de nuitées s'inscrit en repli de 11,5% par rapport à mai 2008. Le taux d'occupation s'affiche à 57% et gagne 1 point par rapport à l'année précédente en raison de la diminution de l'offre de chambres (-5 000 chambres). En revanche, la durée moyenne de séjour demeure stable à 4,1 jours en mai 2009 contre 4,2 jours en mai 2008.

Parallèlement, l'activité aéroportuaire s'inscrit également en retrait sur les 6 premiers mois de l'année. Le nombre de vols commerciaux enregistre un recul de 14,6% en données cumulées sur un an. Conjointement, le nombre de passagers enregistré à l'aéroport Aimé Césaire s'élève à 733 039 entre janvier et juin 2009, marquant un repli annuel de 9,0% sur un an.

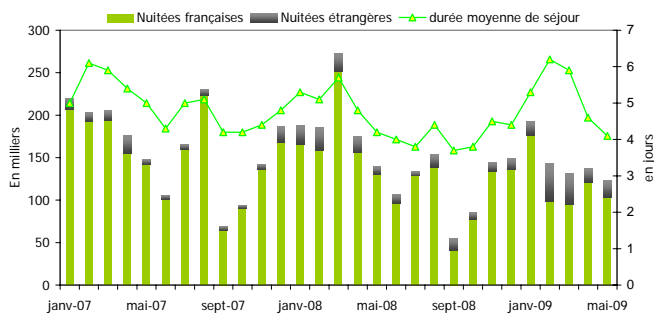
Par ailleurs, le secrétaire d'Etat chargé des transports, Monsieur Dominique BUSSEAU a annoncé que la desserte des Antilles au départ de l'aérogare de Paris-Charles de Gaulle n'était pas envisageable à court terme, provoquant la déception des professionnels du secteur. Les vols à destinations des Antilles continueront d'être effectués depuis l'aérogare de Paris Orly.

Taux de croissance du nombre cumulé de passagers
selon leur provenance (en glissement annuel à fin juin)



Source: CCIM

Nombre de nuitées et durée moyenne de séjour



Source: Insee - Direction du tourisme

Nominations :

Philippe LA COGNATA a été nommé Directeur de l'ledom Martinique en remplacement d'Arnaud BELLAMY-BROWN, appelé à des fonctions similaires au sein de l'agence de l'ledom Réunion. Il prendra ses fonctions dès la fin du mois d'août.

Dès le 1^{er} septembre, Stéphane ATTALI sera le nouveau responsable du service Etudes de l'ledom Martinique en remplacement de Reynald MATHIEU qui rejoint l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) en Polynésie française.

LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	var. % mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- juin 2009	120,6	0,0%	-0,7%
Chômage (source : DDTEFP)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- juin 2009	36 691	-1,1%	+9,0%
	indicateur de chômage (base pop. Active : 162 556)	- juin 2009	22,5%		+1,9 point
Allocation Chômage (source : Assedic)	Nombre de bénéficiaires de l'allocation unique dégressive et de l'aide au retour à l'emploi	- mai 2009	12 936	-0,7%	+19,3%
RMI (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- mai 2009	25 883	+4,5%	-10,3%
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (en M€)	- mai 2009	132,8	-30,7	-32,7%
	Exportations (en M€)	- mai 2009	12,4	-39,9%	-37,4%
	Taux de couverture mensuel:		9,4%		-0,7 points
Grande distribution (source : DRCCRF)	Indicateur chiffre d'affaires (base 100 en 1990)	- juin 2009	276	+5,3%	+11,0%
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- juin 2009	197,8		-15,6%

LES INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	var. % mensuelle	Glissement annuel
Banane (source : DRCCRF)	Expéditions de bananes (tonnes)	- mai 2008	16 269	+83,6%	-28,1
		- cumul annuel	73 618		+17,2%
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers	- juin 2009	112 543	-3,1%	-1,0%
		- cumul annuel	733 039		-9,0%
Trafic Maritime (source : Dircilec)	Nombre de croisiéristes	- mai 2009	0	ns	ns
		- cumul annuel	29 562		-45,5%
Construction (source: Ciments antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- juin 2009	20 006	+39,9%	-12,5%
		- cumul annuel	92 466		-32,6%

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09
ANNEE 2008	3,99%	JO du 23/02/08

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)

Livret A et bleu	1,25%
LDD	1,25%
LEP	1,75%
PEL*	2,50%
CEL*	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,8549%	0,7649%	0,6831%	0,3537%	0,6120%	0,9780%	1,2150%	1,4140%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
3,71%	3,85%	3,96%	3,72%	3,91%	4,05%	4,16%	3,92%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

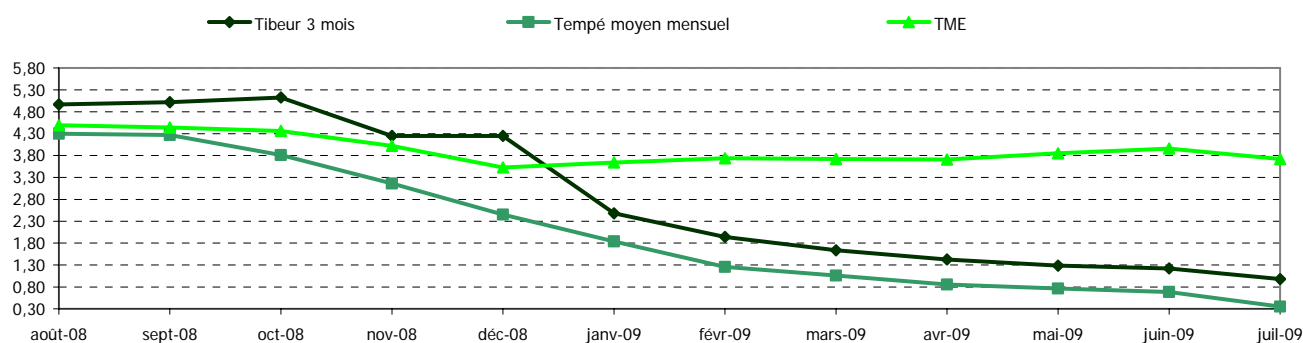
Avril	Mai	Juin	Juillet
3,91%	4,05%	4,16%	3,92%

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	7,01%		
Prêts à taux variable	7,03%		
Prêts relais	7,03%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,59%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	20,63%	Découverts en compte (1)	13,45%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	9,43%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

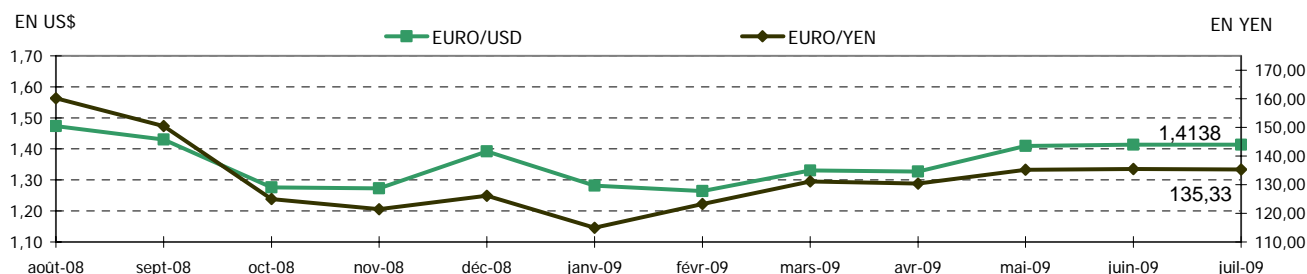
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4138	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,0368	EURO/SRD (Surinam)	3,87566
EURO/JPY (Japon)	135,3300	EURO/BWP (Botswana)	9,63754	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,52774
EURO/CAD (Canada)	1,5234	EURO/SCR (Seychelles)	18,6799	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,7597
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85560	EURO/MUR (Maurice)	45,1109	EURO/BBD (La Barbade)	2,82430
EURO/SGD (Singapour)	2,0377	EURO/BRL (Brésil)	2,6482	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,88673
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9570	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,03177	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2753,20	EURO/XCD (Dominique)	3,8128	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK